

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

**Étaient présents :** Patrick NEILZ, maire, Marion RIVERA, Guillaume PIARD, adjoints, Albane VIDELIER, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT, Willy SCHOEPPS, Christine BARTHE-WEBER, Claudette FEUVRIER, Julien LISSANDRE et Alain PERROT

**Absents excusés :** Aucun

**Absents :** Aucun

**Secrétaire de séance :** Albane VIDELIER

*Compte tenu des circonstances sanitaires, cette réunion du conseil municipal a eu lieu à huis clos.*

## 1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

**Vote :** 11 voix pour.

Madame Albane VIDELIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## 2 - INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

- Non préemption parcelles :
  - Al 149, 166, 167, 225 non bâti sur les vignasses, Pré lot et crevey.
  - AH 77, 87, 89, non bâti La Mouille.
  - AC 453, bâti 7 place rouget de Lisle
  - Al 105 et 106, bâti et non bâti rue de la source – Vatagna
  - AC 46 et 47 bâti 4 rue du 25 août 1944
- Rappel du changement des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie. lundi 8h30-12h30 / 13h30-18h. Jeudi 08h30-12h30 / 13h30-17h30 - Vendredi 08h30-12h30 / 13h30-16h30
- Une personne est en stage au secrétariat de mairie. Elle suit une formation en lien avec le centre de gestion et le CNFPT. Elle suit notre secrétaire dans les autres communes où elle travaille. Elle est présente 1 ou 2 jours par semaine jusqu'au 14 janvier 2021.
- Bilan de sécurité suite à la visite de l'entreprise Feuvrier pour le contrôle des équipements des bâtiments communaux. Il n'y a plus d'alarme à la salle des fêtes nous allons vérifier si elle est obligatoire et si tel est le cas faire les travaux nécessaires
- Dommages bâtiment mairie : fissures sur le mur extérieur côté Est. La commune n'a pas pris à réception des travaux l'assurance dommage-ouvrage de ce fait nous devons contacter les entreprises et vérifier si leur assurance décennale prendra en charge ces travaux. Nous risquons de nous trouver à un renvoi des responsabilités entre les diverses parties. Architecte, artisans, ingénieurs.
- Décharge sauvage route de Vatagna, en partie nettoyée, un chantier est à prévoir pour déblayer ce qu'il reste dans la pente. Nous devons ensuite aménager ce lieu afin que cela ne se renouvelle pas
- Déboisement des abords de Montaignu : certains propriétaires du coteau nord souhaitent déboiser / nettoyer leurs parcelles. Un courrier va leur être transmis afin de connaître leurs attentes et envisager un chantier soit par un professionnel soit par des habitants.
- Aide aux personnes contaminées par le Covid-19 en septaine ces personnes sont recensées par les services de la préfecture. Le maire ou les adjoints en sont ensuite informés. Une aide est ensuite mise en place en fonction des besoins. Portage de repas (sicopal) ou portage de courses (déposé devant la porte ou livraison directement par un magasin). Pour le moment, connaissance de 2 personnes qui n'ont pas besoin d'aide.
- Modification du chemin de l'échenaud pour l'instant le projet est en attente d'étude de l'agence de l'eau pour l'impact de ce chemin sur la Vallière.
- Côte de Montaignu : les travaux devraient débuter début 2021. Des études acoustiques auprès des maisons proches du « tobogan » seront réalisées. Nous n'avons encore de date.
- Les bois route de Vatagna sont menaçants, nous allons informer les propriétaires sur la nécessité de déboiser sur plusieurs mètres de largeur et du coût qui va leur être facturé si cela n'est pas fait

- Un état des lieux des concessions des cimetières a été effectué des pancartes ont été déposés aux emplacements demandant un renouvellement, de nombreux retours soit de renouvellement soit d'abandon de concession ont eu lieu.

### 3 - FRAIS DES ECOLES PRIVEES

Certains parents de la commune ont choisi de scolariser leurs enfants dans des écoles privées.

L'Ogec de Lons-le-Saunier demande une participation aux frais de fonctionnement de ces écoles (l'école Jeanne d'Arc, l'école de la salle ainsi que Sainte-Marie). Le montant demandé est de 2 374 € (4 x 440 € et 1 x 614 €). Dans un souci d'équité, la loi impose aux communes de payer les frais de scolarité des établissements publics et privés. Nous nous soumettons à cette loi.

Vote : 11 voix pour

### 4 - APPROBATION DE DEVIS

Un devis a été demandé à l'entreprise CAPELLI Elio bucheronnage afin de couper les arbres qui se trouvent dans la zone de la station de pompage. Le devis comprend le câblage avec débusqueur ainsi que le débit des houppiers. Le bois ne sera pas emporté par le bucheron, qui essaie de trouver preneur, bois de peu de valeur.

Le devis s'élève à 1 140 € TTC.

Vote : 11 voix pour

Un devis est proposé pour le diagnostic de valorisation de la vallée de la Vallière. Cette étude va permettre de définir les zones à conserver boisées, celles à développer en culture, viticulture et élevage. Favorisant ainsi un développement économique et écologique. Ce diagnostic servira également à définir les conséquences qu'une piste cyclable peut avoir sur la rivière.

Plan définitif de financement TTC

Dépenses	HT	Dépenses	TTC	Financement	TTC
Chambre d'Agri	4 112,50		4 935	DRAAF	7821
ADEFOR 39	4 624		5548	CD 39	2000
JNE	8000		8 000	ECLA	2000
				MONTAIGU, CONLIÈGE REVIGNY, DVV : 4x1200 PERRIGNY : 1862	6662
TOTAUX			18 483		18 483

Vote : 11 voix pour

Un devis est proposé par l'entreprise DUBOIS pour le nettoyage des vitres de la mairie (hall d'entrée) Un devis est proposé par l'entreprise DUBOIS pour le nettoyage des vitres de la mairie (hall d'entrée baies vitrées, ascenseur, bureaux et salle de réunions).

Le devis s'élève à 460,80 € TTC. Les travaux se feront au printemps

Vote : 11 voix pour

L'entreprise DUBOIS propose également un devis pour le nettoyage ponctuel des vitres de la salle des fêtes. Il s'élève à 691,20 € TTC. Ce devis inclus le nettoyage sol, murs, évier, four, hotte, de la cuisine.

Vote : 11 voix pour

Elan Emploi propose une mise à disposition de personnel pour le nettoyage de la mairie et / ou de la salle des fêtes à 18,80 € de l'heure. Nous allons rechercher si une personne de la commune serait intéressée pour ce type d'emploi et de contrat en passant par ELAN

Vote : 11 voix pour

Le CAUE propose un devis pour la mise à jour des hypothèses d'aménagement du lotissement de Vatagna, la définition de l'enveloppe budgétaire, le cahier des charges architectural, urbanistique et paysager ainsi que l'accompagnement pour la sélection de la maîtrise d'œuvre.

Chacun de ces points représente une somme de 369 €, soit un total de 1 476 €. Ce montant correspond à 60% du coût réel. Les 40% supplémentaires seront pris en charge par le CAUE.

Vote : 11 voix pour

## 5 - ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS POUR 2021

Proposition de coupes pour 2021 : 2 affouages de feuillus (chêne) sur pied surface : 3.89  
Destination des coupes : vente en futaie affouagère essence. L'exploitation se ferait sur 2021-2022  
Vote : 11 voix pour

## 6 - LOCATION DE SALLES

Certaines modifications sont proposées dans le règlement de la salle des fêtes.

Lecture du règlement.

De nouveaux tarifs sont proposés pour la location de la salle des fêtes.

	Habitants de Montaigu, associations entreprises	Non-résidents
Journée (24 h)	90 €	150 €
2 journées (48h)	150 €	230 €
3 journées (72h de 9h à 9h)	180 €	280 €
Nettoyage	72 € (facultatif)	72 € (obligatoire)
Caution	100 €	100 €
Chèque de pré-réservation (à déduire du montant de réservation) encaissé en cas d'annulation	40 €	40 €
Location de vaisselle	40 € pour un lot de 50 couverts ou 80 € pour 2 lots de 50 couverts Un inventaire sera effectué avant et après la mise en location	

Vote : 11 voix pour

Suite à plusieurs demandes d'entreprises et associations pour une location de salle de réunion il est proposé de louer la salle de réunion de la mairie avec accès aux sanitaires uniquement (pas de cuisine) à 50 € par réunion.

Vote : 11 voix pour

## 7 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

**Monsieur Antoine PIGNIER sort de la salle.**

Jean-Etienne PIGNIER représentant le domaine vigneron PIGNIER a envoyé un mail en date du 20 octobre 2020 pour demander à la commune de bien vouloir lui vendre la parcelle AO 99 d'une superficie de 4780 m<sup>2</sup> (47a80c) pour un montant de 1 500 €.

Il précise vouloir prendre l'intégralité des frais de notaire à sa charge.

Vote : 10 voix pour, un ne participe pas au vote

## 8 - PLU

**Monsieur Antoine PIGNIER reprend place.**

Extrait du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 08 octobre 2020 :

« M. LE PRÉSIDENT rappelle que si les communes ne délibèrent pas avant le 31 décembre 2020 pour réfuter un PLU intercommunal, cette compétence revient d'office à l'Agglomération.

Même si M. LE PRÉSIDENT se dit favorable à un PLUi, il considère qu'à ce jour, le dossier n'est pas prêt.

Le choix d'un passage en PLUi nécessite un énorme travail de préparation et ne peut donc pas se faire avant la date du 31 décembre 2020.

Il invite en conséquence les communes à prendre une délibération pour éviter cette prise de compétence trop rapide. »

Vote : 11 voix pour garder la gestion du PLU jusqu'à ce qu'ECLA soit compétent.

## 9 - DIFFUSION DU COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus de réunions de conseil municipal sont automatiquement affichés sur les panneaux de la commune.

Monsieur le maire, propose suite à la demande de plusieurs habitants, de les diffuser sur le site internet de la commune après validation du conseil municipal.

Vote : 11 voix pour

## 10 - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

La somme concernant le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) n'a pas été prévue au budget. Il convient donc de prendre une décision modificative pour l'article 739223/014.

Proposition de DM :

6411/012 - 3 000 €

739223/014 + 6 408 €

6451/012 - 1 000 €

6455/012 - 1 000 €

6558/65 - 1 408 €

Chapitre 012 = charges de personnel    chapitre 65 = autres charges de gestion courantes (élus)

Vote : 11 voix pour

### 11 - GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

Le Sidec propose un groupement d'achat d'énergie.

Pour le gaz en 2021, pour l'électricité en 2022.

Nous n'avons pour le moment pas d'information concernant le groupement d'achat d'électricité.

Pour le groupement d'achat de gaz, voir documents dans le parapheur.

Vote : reporté

### 12 - PRET DE LOCAUX COMMUNAUX

Une demande de prêt de salle de la part de Pascale AURIGNAC pour faire des expositions d'art a été faite. Dès le mois de Décembre les locaux de la mairie seront prêtés pour l'atelier de Pascale Aurignac et également à d'autres artistes au cours de l'année. Le conseil donne un accord de principe. Une convention fixant les responsabilités de chacun sera établie.

Vote : 11 voix pour

### 13 - QUESTIONS DIVERSES

Bilan des permanences : même si peu de visiteurs, il est important de conserver ce créneau horaire afin que les administrés puissent se rendre en mairie le samedi matin.

Les colis de Noel : Le repas des anciens ne pouvant s'effectuer la commission sociale et culturelle a préparé des colis pour les personnes âgées le désirant. Ils seront soit distribués à la salle des fêtes le 5 décembre de 10h à 12h soit portés au domicile.

Concernant les terrains de Vatagna, un débat s'est engagé sur leur utilisation. Nous restons à l'idée de maintenir  $\frac{1}{4}$  de la surface en constructible et  $\frac{3}{4}$  à vocation agricole. Cette décision devra faire l'objet d'une prochaine délibération.

Afin d'entretenir les parcelles du futur lotissement de Vatagna, monsieur le maire propose la location des parcelles AI 295, 31, 47, 48 et 49 : superficie totale : 9164 m<sup>2</sup> à monsieur BERGER pour y mettre des moutons.

Suite à contact avec la Safer, il est conseillé un tarif de 50,00 €/ha. Soit : 458,20 € / an pour la totalité de la surface. Il faudra faire attention que le fait de louer ces parcelles ne s'apparente pas à un bail à la ferme. Des précisions seront demandées au service d'urbanisme. Ce point fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

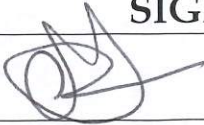

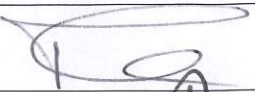
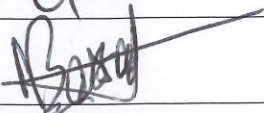
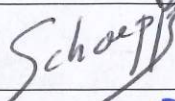
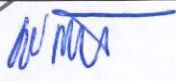
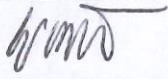
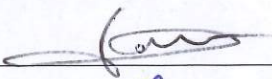
Le prochain conseil devrait nous permettre de discuter des projets que nous souhaitons et voulons réaliser pour la commune, nous aurons pour ce faire un ordre du jour allégé.

Des personnes du conseil municipal doivent intervenir auprès d'ECLA pour diverses commissions :

COMMISSION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Transition écologique et énergétique - mobilité douce - santé habitat - circuits courts	Claudette FEUVRIER	Marion RIVERA
Voirie - transport	Antoine PIGNIER	Marion RIVERA
Aménagement du territoire - communication numérique - politique de la ville	Marion RIVERA	Willy SCHOEPPS
Petite enfance - jeunesse - éducation	Albane VIDELIER	Julien LISSANDRE
Finances	Guillaume PIARD	Patrick NEILZ
Assainissement - eau - gestion des milieux aquatiques - protection des inondations	Willy SCHOEPPS	Guillaume PIARD
Emploi - développement économique - économie sociale et solidaire - économie circulaire	Alain PERROT	Guillaume PIARD
Sport - pratiques sportives	Patrick NEILZ	Nadège BOSSUYT
Affaires culturelles	Julien LISSANDRE	Christine BARTHE-W
Commission locale d'évaluation des charges transférées	Patrick NEILZ	Marion RIVERA

Le maire,  
Patrick NEILZ



ÉLUS	SIGNATURE
Marion RIVERA	
Guillaume PIARD	
Albane VIDELIER	
Antoine PIGNIER	
Nadège BOSSUYT	
Willy SCHOEPPS	
Christine BARTHE-WEBER	
Claudette FEUVRIER	
Julien LISSANDRE	
Alain PERROT	